

Intégration de la Commune de Sprimont à la liste des autorités locales participant à la campagne «Yes we can» quant à la consigne des canettes et de toutes les bouteilles en plastique.

EXPLICATIF

Depuis 2017, plus de 1.120 communes, organisations et entreprises demandent l'introduction de la **consigne pour les canettes et les bouteilles en plastique**, aux Pays-Bas et en Belgique via une organisation militante «[l'Alliance pour la consigne](#) ».

Parmi celles-ci, en Wallonie, on trouve notamment: Bertogne, Boussu, Colfontaine, Soumagne, Manhay, Koekelberg, Martelange, Vresse-sur-Semois, Neufchâteau, Couvin, Saint-Hubert, Enghien, Gesves, Soignies, Manhay, Trois-Ponts, Leuze-en-Hainaut, Awans, Plombières, bientôt Theux, Hamoir (ainsi que la presse en a fait écho il y a quelques jours) et près de 65% des communes flamandes!

Les gouvernements bruxellois et wallon ont déjà inscrit la consigne dans leurs accords de gouvernement, mais concrètement rien ne se passe.

Dans la déclaration de politique régionale (DPR) la coalition wallonne (PS, MR, Écolo) a promis de défendre la mise en œuvre progressive, à l'échelle nationale, d'un système de consigne ou de prime de retour pour les canettes et les bouteilles plastiques.

En intégrant « l'alliance pour la consigne » :

nous devenons participant à la Campagne « yes we can », en faveur de la mise en place d'une consigne pour les canettes et les bouteilles en plastique non seulement en Belgique, mais également aux Pays-Bas.

nous souscrivons à l'action «*Nous demandons aux gouvernements d'introduire rapidement un dépôt sur toutes les canettes et bouteilles en plastique aux Pays-Bas et en Belgique*».

L'alliance peut alors communiquer sur le soutien de notre commune à cette action ; ni plus ni moins.

L'intégration à l'alliance est **absolument gratuite**.

Que devons-nous faire ?

Envoyer un mail à info@stiegedalliantie.org contenant :

La confirmation que notre commune rejoint l'alliance ;

Une explication en trois phrases du pourquoi nous rejoignons cette alliance ;

Le logo de la commune et le lien permettant d'aller sur le site de la commune.

Pourquoi devons-nous le faire ?

1. Parce qu'il est regrettable qu'à l'heure actuelle et ce, malgré les campagnes de sensibilisation, les « actions » confiées aux intercommunales et les actions de sensibilisation aux déchets notamment au sein de nos écoles primaires, de nombreux contenants vides sont jetés dans la nature.

Ce système de collecte, plutôt que d'encourager au bon geste par la perception d'une consigne, offre indirectement une prime à l'incivilité par la politique du sac surtaxé et du container à puce.

Bref ce sont les bons qui paient pour les mauvais.

Le mouvement citoyen a proposé à deux reprises la mise en place d'une valorisation de bons comportements en offrant aux citoyens se situant en dessous des "quotas poubelle" des « bons culturels » ou des « bons de réduction chez des producteurs locaux ».

Le collège n'a pas suivi cette proposition.

Les conséquences lamentables de cette politique, nous les constatons tous les jours : dégradation de l'environnement, blessures graves voire mortelles chez les animaux, dommages subis par nos agriculteurs...

Il nous semble évident que les producteurs de déchets doivent en assumer le coût.

Si les coûts de production de ces producteurs augmentent, il y a fort à parier qu'ils répercuteront cette augmentation sur le prix des produits ; c'est donc le citoyen consommateur qui sera (légèrement impacté) et non le citoyen contribuable ce qui revient à la logique du pollueur payeur, socialement plus juste.

Une prise de conscience du prix du contenu et du contenant permettrait également aux consommateurs de « réfléchir à son achat ».

2. Parce que les Sprimontois verront que notre Conseil Communal n'est pas composé d'« attentistes » mais d'acteurs participant activement au projet.

3. Parce qu'en s'inscrivant dans la démarche menée par « l'alliance pour la consigne », notre commune renforce la pression sur les décideurs régionaux quant à mettre en place les solutions nécessaires pour traiter ce problème et collaborer ainsi à la protection de la planète.

En cette matière, nous estimons que si l'action peut être locale, la vision doit être planétaire.

SEANCE PUBLIQUE

Intégration de la Commune de Sprimont à la liste des autorités locales participant à la campagne «Yes we can» quant à la consigne des canettes et de toutes les bouteilles en plastique.

Le Conseil communal de Sprimont, ayant pris connaissance de la campagne initiée dans le but d'introduire une consigne des canettes et des bouteilles en plastique, intitulée « Yes we can » lancée conjointement en Belgique et aux Pays-Bas;

Vu les articles 41 et 162 la Constitution ;

Vu l'article L1122-30 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu la déclaration de politique générale et plus spécifiquement « *La lutte contre la pollution de notre environnement doit être menée également au départ de la commune, pour permettre à chacun(e) de vivre dans un environnement sain et de qualité* ».

Vu le plan stratégique transversal et plus spécifiquement :

a) *L'objectif stratégique*

2.1 *Offrir un cadre de vie convivial et adapté aux besoins des citoyens*

b) *Les objectifs opérationnels*

2.2.1 *Préserver la nature et la biodiversité*

2.2.2 *Inciter à la propreté publique et au respect de l'environnement*

2.2.2.4 *Encourager les initiatives visant la propreté publique*

2.2.2.5 *Mener des actions de prévention et de répression des incivilités environnementales*

(dépôts clandestins, insalubrité publique,..)

2.4.1.1 *Encourager le développement de projets "Citoyens Consultants" visant le partage d'expériences*

Considérant la valeur ajoutée de la consigne des bouteilles de verre quant à leur recyclage ;

Considérant qu'une fois vidés de leur contenu, les canettes et emballages doivent pouvoir être recyclés et ne pas être égarés dans la nature ;

Considérant l'augmentation exponentielle du déversement des contenants en plastique dans la nature, de la prairie rurale à l'océan en passant par l'ensemble du réseau hydrographique;

Considérant les dangers des incivilités causés par l'abandon des canettes et bouteilles en plastique à l'encontre de la biodiversité, de la faune et de la flore, dénoncés à multiples reprises par nos agriculteurs ainsi que par les défenseurs de la nature et de la biodiversité,

Considérant la consigne des canettes et emballages plastiques en tant que piste à explorer en vue de réduire les dégâts environnementaux susmentionnés ;

Considérant la valeur ajoutée de l'action des autorités locales que sont les communes en vue d'agir au plus près des citoyens ;

Considérant le poids des communes en vue d'une cohabitation harmonieuse entre l'homme et la nature ;

Sur proposition de Mesdames Sylvie Garray, Catherine Chapelle, Isabelle Moreau, conseillères communales du Mouvement Citoyen de Sprimont et Messieurs Olivier Rouxhet et Michel Beaufays, conseillers communaux du Mouvement Citoyen de Sprimont,

Après en avoir délibéré;

A l'unanimité,

par ... voix pour, ... voix contre et abstentions

D E C I D E :

Article 1 : d'intégrer la Commune de Sprimont à la liste des communes participant à la Campagne « yes we can », en faveur de la mise en place d'une consigne pour les canettes et les bouteilles en plastique.